



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Insuffisance des équipements de protection des forces de police

Question écrite n° 16613

Texte de la question

M. Patrick Vignal alerte M. le ministre de l'intérieur sur les insuffisances matérielles des équipements de protection des forces de police dans l'exercice de leurs fonctions lors des mobilisations sociales. À titre d'illustration, à la Direction de la sécurité publique de l'Hérault, le nombre de jambières et de boucliers est largement insuffisant et il manque environ 180 casques « MO ». Dans ces conditions, les risques encourus par les forces de police sans de telles protections sont particulièrement préoccupants, surtout lors de mouvements sociaux tels que connaît le pays aujourd'hui. Dès lors, il souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la compromission de la sécurité des agents de l'État du fait de ces insuffisances matérielles. Il lui demande alors si, dans la continuité de l'augmentation des crédits d'équipement allouée dans la loi de finances pour 2019, une nouvelle ligne budgétaire à dotation individuelle pour les effectifs des forces de police est envisagée dans le budget de 2020 afin que ces derniers puissent avoir accès à de l'habillement technique civil leur permettant d'accomplir leur mission en sécurité.

Texte de la réponse

Les policiers et les gendarmes assurent chaque jour, avec dévouement, professionnalisme et courage, le respect de la loi républicaine et la protection de nos concitoyens, dans des situations fréquemment difficiles et dangereuses, parfois au péril de leur vie. Ils font l'objet de violences et de menaces croissantes, d'atteintes de toutes sortes, à leur intégrité physique comme à leur image. Il en est ainsi particulièrement ces derniers mois. Dans le cadre des manifestations des « gilets jaunes », la radicalisation de certains et la présence de groupes ultraviolents aboutit en effet à une escalade des violences et les forces de l'ordre doivent faire face à des émeutiers et des casseurs qui s'en prennent délibérément à leur intégrité physique et propagent un discours de haine contre les forces de l'ordre. Depuis le début du mouvement des « gilets jaunes », plus de 1 500 blessés sont à déplorer dans les rangs des policiers et gendarmes. Face à la multiplication des violences volontaires et voies de fait, la protection des policiers et des militaires de la gendarmerie est une priorité absolue du ministre de l'intérieur. Le Gouvernement a par ailleurs plusieurs fois réaffirmé sa détermination à ce que soient systématiquement recherchés et identifiés les auteurs de telles violences afin de les faire condamner par la justice. Pour que policiers et gendarmes puissent assurer avec efficacité leurs missions et dans les meilleurs conditions de sécurité possible, la question des moyens, humains et matériels, est essentielle. 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires seront recrutés d'ici la fin du quinquennat, dont 2 500 pour la seule année 2019. Le budget de la police et de la gendarmerie augmente de plus de 330 M€ cette année, gage de policiers et de gendarmes mieux équipés et mieux protégés, dotés de matériels répondant aux meilleurs standards. Ce budget permet de poursuivre la modernisation et l'amélioration des matériels qui concourent à leur protection : nouveaux véhicules, nouvelles armes et munitions, équipements de protection et d'intervention, etc. S'agissant de la police nationale, ses crédits en la matière se montent en 2019 à près de 19 M€ pour les matériels de protection et d'intervention (dont boucliers balistiques, gilets porte-plaques, effets pare-coups pour le maintien de l'ordre, etc.) et à près de 15 M€ pour l'armement et les munitions (dont munitions de maintien de l'ordre). Par ailleurs, plus de 66 M€ sont dédiés à l'acquisition de moyens mobiles (dont parc lourd des compagnies

républicaines de sécurité : véhicules de reconnaissance, engin lanceur d'eau, etc.). S'agissant de la direction départementale de la sécurité publique de l'Hérault, elle dispose à ce jour, en matière de maintien de l'ordre, des moyens de protection suivants : 147 casques pare-balles, 404 casques pare-coups, 45 boucliers, 20 gilets pare-coups lourds, 50 paires de jambières de protection, 42 gilets tactiques de maintien de l'ordre pare-coups, 137 masques à gaz, 93 protège-épaules pour brigades anti-criminalité (BAC) et 93 protège-tibias pour BAC. De nouveaux moyens de maintien de l'ordre, en dotation collective, lui seront livrés en 2019 : 20 boucliers (+ bâtons de défense), 10 masques à gaz (+ 50 cartouches filtrantes) et 85 casques pare-coups. Le maintien de l'ordre public est une attente forte de la population et des élus locaux. Le Gouvernement en a fait une priorité absolue et est déterminé à doter les forces de l'ordre de tous les moyens nécessaires pour le faire respecter. Face à l'engagement exceptionnel des policiers et des gendarmes qui font preuve dans ce domaine, depuis plusieurs mois, d'un professionnalisme, d'une maîtrise et d'un dévouement sans faille, l'Etat leur doit reconnaissance et protection.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16613

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1041

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8325